



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le VINGT-HUIT FÉVRIER

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE - **Adjoint**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - A. CARRU MARTEL - P. GINER - J. HENSELER - S. LAINE - M. MARTEAU - E. MENUT - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - J. DUBOIS (pouvoir donné à G. BARRA) - J.L. GIRAUD (pouvoir à E. MENUT) - B. MONTAGNE (pouvoir donné à J. HENSELER) - N. PERRICHON (pouvoir donné à S. LAINE) - A. RASKIN (pouvoir donné à R. MARTEL TRIGANCE) - M. RAYNAUD (pouvoir donné à J. RAYNAUD)

PRÉSENTATION LISTE DES MARCHÉS 2021

Vu le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019, modifiant certaines dispositions du code de la commande publique et notamment l'article 4,

Vu l'article R 2196-1 du code de la commande publique, mise à disposition des données essentielles,

Vu l'article R 2122-8 du code de la commande publique, marché passé sans publicité dont le seuil est inférieur à 40 000 euros HT,

Ainsi, M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents marchés notifiés en 2021, dont les montants sont compris entre 25 000 euros HT et 40 000 euros HT. Pour les marchés publiés au-dessus de 40.000 € HT sur le profil acheteur, les données essentielles sont en accès libre.

Notification	Titulaire	C.Postal	Objet	€ HT
Marché de travaux				
02/04/2021	SAS Taxil	83440	Voie verte, passage piéton	20 821.00
Marchés de fourniture et service				
12/01/2021	Sarl Espace urbanisme	06300	Révision du PLU	37 796.00

DECIDE

- DE PRENDRE acte de la liste ci-dessus des marchés publics 2021.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr